

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION EN INTRA OU INTER – ETABLISSEMENT(S)

L'Association VALDOCCO, gère LE VALDOCCO FORMATION, organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 11950275495, dont le siège social est situé 18, rue du Nivernais, 95100 Argenteuil. Il conçoit, élabore, et dispense des formations, seul ou en partenariat, sur l'ensemble du territoire national et international.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Le Valdocco Formation : l'organisme de formation déclaré sous le numéro d'activité est le ° 11 9502754 95.
- Client : toute personne physique / morale qui passe commande d'une formation auprès du Valdocco Formation
- Bénéficiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- CGV : Les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous

1. OBJET

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le Valdocco Formation pour le compte d'un Client. Le fait de passer commande ou d'inscrire un bénéficiaire à une formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Elles prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

2. MODALITES DE DEMANDE

Pour toute demande d'action de formation, dispensée chez le Client ou dans un lieu choisi par le Client, un formulaire intitulé «Formulaire de demande de formation intervention», doit être complété. Celui-ci est disponible sur le site internet www.levaldocco.fr ou sur demande à valdocco.formation@levaldocco.fr. Ce formulaire doit être dûment renseigné, daté, tamponné, signé et renvoyé par mail au Valdocco Formation (valdocco.formation@levaldocco.fr) pour que la demande soit prise en compte.

3. MODALITES D'ELABORATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

La demande sera étudiée dans les 15 jours, puis une prise de contact sera faite auprès du Client. Ce premier contact a pour but d'approfondir les besoins de formation des bénéficiaires, d'élaborer les grandes lignes des contenus de la formation, et d'en clarifier le cadre. Ce(s) temps de rencontre permettra(ont) au Valdocco Formation de proposer une prestation adaptée aux besoins des bénéficiaires. Afin de garder trace de ces échanges, un formulaire de suivi de l'élaboration de la demande circulera entre le Client et Valdocco Formation.

4. CONTRACTUALISATIONS

Une fois le projet de formation validé par le Client, le Valdocco Formation lui fait parvenir une convention de prestation de formation professionnelle, un devis, et les présentes conditions générales de vente. Le Client doit retourner ces documents signés au Valdocco Formations pour valider l'engagement de la prestation de formation.

Sur le devis, tous les prix sont indiqués en euros TTC. Le Valdocco Formation n'est pas soumis à la TVA. Les frais annexes de la formation (frais de transports, de restauration et d'hébergement de l'intervenant ou du formateur) restent à la charge du Client, et sont budgétés sur le devis du contrat de prestation.

Avec le contrat de prestation et le devis signé, le Client fait parvenir au Valdocco Formation :

- Une liste des bénéficiaires précisant leur noms, prénoms, fonctions occupées, adresses courriels.
- Une attestation de conformité des locaux dans lesquels se déroulera la formation
- Si nécessaire, le protocole sanitaire en vigueur dans les lieux de formation.

5. MODALITES DE PARTICIPATION

Avant l'envoi des convocations à la formation aux bénéficiaires, une liste définitive des bénéficiaires est envoyée au Client pour validation.

Une fois cette liste définitive validée, les bénéficiaires de la prestation de formation reçoivent au plus tard 15 jours avant la formation une convocation par courriel. Cette convocation reprend les éléments thématiques de la formation, et les informations pratiques nécessaires au bon déroulé de la formation

Si parmi les inscrits, une (ou plusieurs) personne(s) est (sont) dans une situation de handicap, Valdocco Formation met tout en œuvre, dans la mesure de ses capacités, pour adapter la formation et en favoriser ainsi l'accès.

Lors de la contractualisation, le Client précisera quelles sont les personnes en situation de handicap bénéficiant de la prestation de formation, et des éléments d'adaptation nécessaires afin que le formateur et le référent handicap adapte la proposition le cas échéant.

En complément, le (ou les) bénéficiaire(s) concerné(s) pourront prendre contact avec la personne référente des situations de handicap du Valdocco Formation pour lui transmettre ses demandes, et dont les coordonnées se trouvent dans le courriel de convocation.

6. FACTURATION

A l'issue de la prestation, Valdocco Formation envoie au Client la facture de la prestation, comprenant les frais pédagogiques et les frais annexes.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de « Valdocco Formation ».

Sauf indication contraire, toute prestation dont les frais pédagogiques indiqués sur le devis excède 3000 € fera l'objet d'une facture d'acompte de 30% du montant du devis en amont de la prestation. Le solde sera ensuite facturé après la réalisation de la prestation.

En cas de formation discontinuée, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Les feuilles d'émargement et les certificats de réalisation seront envoyées au Client, en même temps que la facture.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Le Valdocco Formation aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client, sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au Valdocco Formation.

7. PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PAR UN OPCO

En cas de prise en charge par un OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. Le Valdocco Formation s'engage alors à fournir au Client un descriptif détaillé de la formation, une convention de formation professionnelle, et un devis pour sa demande de prise en charge.

Le Client est informé que Valdocco Formation ne souhaite pas - a priori - de subrogation de paiement.

8. ENGAGEMENTS DU CLIENT :

Le Client s'engage à ce que les Bénéficiaires respectent le règlement intérieur du Valdocco Formation, émargent à chaque demi-journée, et répondent aux différentes modalités d'évaluation fournies.

Le Client est aussi tenu de transmettre à Valdocco Formation les évaluations internes (questionnaire et réponses) que lui-même aurait fait parvenir aux bénéficiaires au sujet de la formation. Le Client s'engage également à prendre un temps d'évaluation avec Valdocco Formation à la suite de l'action de formation.

Deux semaines avant la formation, le formateur prendra contact avec le Client. Le formateur transmettra à cette occasion une « Fiche technique de liaison formateur – établissement » expliquant ses demandes sur le plan logistique. Le Client s'engage à répondre dans la semaine à ses demandes en précisant les demandes auxquelles il peut répondre, et celles auxquelles il ne peut pas.

9. ANNULATION OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

En cas de dédit signifié par le Client au Valdocco Formation dans un délai inférieur à 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, le Valdocco Formation se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire de 50% du prix prévu.

En cas de dédit signifié par le Client au Valdocco Formation dans un délai inférieur à 7 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, le Valdocco Formation se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire de 80% du prix prévu.

En cas de dédit signifié par le Client au Valdocco Formation le jour même, le Valdocco Formation se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire de 100% du prix prévu.

Pour chaque annulation, le Client s'engage à informer par courriel le Valdocco Formations (valdocco.formation@levaldocco.fr) ainsi que sa direction (direction.formation@levaldocco.fr).

En cas d'annulation par le Valdocco Formation au Client à moins de 7 jours ouvrés avant la formation, le Valdocco Formation offrira au Client, la possibilité de reporter la formation à une date ultérieure et ne facturera pas le Client.

10. ANNULATION OU INTERRUPTION DE LA PARTICIPATION D'UN BENEFICIAIRE A UNE FORMATION

Toute formation d'un bénéficiaire commencée est due dans son intégralité et fait l'objet d'une facturation au Client.

Le bénéficiaire doit être présent à l'intégralité de la formation, et donc s'organiser pour arriver à l'heure, ne repartir qu'à la fin de la formation ou annuler aux seuls cas de force majeure. Pour attester de sa présence, une feuille d'émargement sera présentée à chaque demi-journée.

En cas du dédit signifié par le Client au Valdocco Formation à plus de 7 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, le Valdocco offre au Client la possibilité :

- d'annuler la participation de son bénéficiaire sans frais
- de remplacer le bénéficiaire empêché, par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins de formation, à condition au préalable, de procéder à l'inscription en ligne.

Il revient au Client de faire une demande de prise en charge auprès de son OPCO pour le participant remplaçant du bénéficiaire empêché.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation de la participation d'un bénéficiaire à moins de 7 jours ouvrés avant la formation, le Valdocco Formations facturera l'intégralité de la formation.

Chaque annulation de participation d'un Bénéficiaire doit faire l'objet d'une annonce par courriel, quelle provienne du Client ou du Valdocco Formations.

11. GESTION DES PERSONNES ABSENTES A UNE FORMATION

Si le formateur constate que des bénéficiaires sont absents, il devra mentionner « absent » sur la case correspondante à leur émargement sur la feuille de présence. Valdocco Formation s'engage à faire parvenir au Client une copie de la feuille d'émargement au plus tard 24 h après la formation.

12. GESTION DES PERSONNES PRESENTES MAIS NON INSCRITES A UNE FORMATION

Dans le cas où des personnes se présentent pour participer à la formation sans s'y être inscrite (leur nom n'étant pas mentionné dans la feuille de présence), le bénéficiaire devra immédiatement en informer le Valdocco Formation (Ligne directe Valdocco Formation : 04 78 59 04 42) qui prendra contact avec son chef d'établissement / directeur. Ces situations seront traitées au cas par cas pour savoir si le bénéficiaire peut participer à la formation.

13. HORAIRES ET ACCUEIL

Sauf indication contraire, les formations se déroulent dans les lieux et horaires précisés dans le descriptif détaillé joint à la convention de formation professionnelle validée par le Client, et dans les convocations envoyées aux bénéficiaires au plus tard 15 jours avant la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, notamment les personnes à mobilités réduites, l'accessibilité du lieu de la formation sera précisée dans le descriptif détaillé de la formation joint à la convention, et les convocations qui seront envoyées.

14. EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé pour chaque formation en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les participations sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Les inscriptions supplémentaires feront l'objet d'une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le Valdocco Formation se réserve la possibilité d'annuler la formation, 15 jours avant, sans facturation au Client, ou d'ajourner et de reporter la formation à une date ultérieure.

15. OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, le Valdocco Formation est tenu à une obligation de moyens et non de résultats vis-à-vis de ses Clients et de ses bénéficiaires. Le Valdocco Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses bénéficiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au Valdocco Formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Valdocco Formation.

16. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'EXPLOITATION

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques utilisés par le Valdocco Formation pour assurer les formations, ainsi que les productions réalisées durant la formation et remises aux bénéficiaires, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique...), constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation.

A ce titre, le Client et les Bénéficiaires s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès du Valdocco Formation. L'accord exprès pourrait alors se faire dans le cadre d'un contrat de cession de droits d'exploitation. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et/ou les Bénéficiaires des supports utilisés ou produits en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

17. DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les descriptifs détaillés de formation sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'évolution des besoins de formation des bénéficiaires, de l'actualité, du niveau des bénéficiaires ou de la dynamique du groupe.

18. CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

Le Valdocco Formation, le Client et les bénéficiaires s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le Valdocco Formation au Client.

Le Valdocco Formation s'engage également à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Bénéficiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par le Valdocco Formation comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise le Valdocco Formation à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, dans ses entretiens avec des tiers, dans ses rapports d'activité, son site internet et ses réseaux sociaux, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

En cas de prise d'images durant la prestation, le Valdocco Formation s'engage à faire signer à chaque bénéficiaire un contrat de cession de droits à l'image.

Enfin, le Client s'engage à ne mentionner le Valdocco Formation dans ses propres outils de communication qu'en ayant préalablement recueilli l'accord écrit de ce dernier.

19. PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Le Client s'engage à informer chaque bénéficiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du Valdocco Formation,
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant,
- dans certaines sessions, des photos ou vidéos peuvent être prises, un contrat de droit à l'image sera alors mis en place.

20. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et le Valdocco Formation à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux d'Argenteuil seront seuls compétents pour régler le litige.

En signant le contrat de prestation, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté ces CGV.

Fait à , le / /20..... *(Date de signature)*

Pour *(le commanditaire)*
..... *(Titre, Prénom, NOM)*
..... *(Fonction)*